



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 113535

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les praticiens ostéopathes. Bien que reconnus par la loi et appréciés de la population pour leur efficacité, les ostéopathes attendent toujours un décret qui ferait de l'ostéopathie une profession à part entière et empêcherait des praticiens insuffisamment formés de se prévaloir de cette discipline. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre à leur égard.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113535

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13173